

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le JEUDI 15 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Vingt-cinq Août
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N° 2022/44

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme QUENON-VASSEUR Sophie
(proc. Mme WESTENHOEFFER Véronique), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme
SCHLEICH Ingrid), M. TEN Arnaud (proc. M. MOBAILLY Vincent)

M. EVRARD Dominique et Mme MAGNIER Juliette étaient absents aux points de
l'ordre du jour suivants :
- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 6 Juillet
2022.

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR
LE PASSAGE DE CABLES SOUTERRAINS SUR LES PARCELLES
ZB 241 ET ZB 246 PROPRIÉTÉ DE LA
COMMUNE**

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée
qu'afin de pouvoir réaliser la bretelle d'accès au giratoire du Centre dans le sens
Boulogne Lumbres, il y a lieu de dévier le réseau EDF existant.

En conséquence, elle propose qu'une servitude de passage soit passée avec
ENEDIS et d'enfouir les lignes EDF sous les parcelles ZB 241 et ZB 246.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité
cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer la dite convention avec
ENEDIS.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 16/09/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 19 SEP. 2022
et publication ou notification
du 19 SEP. 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE

